

## FAIRE TOMBER LES MURS

Le 27 mars dernier, les membres des Equipes Enseignantes<sup>1</sup> se sont retrouvés autour du thème "Faire tomber les murs dans notre société et dans nos vies"<sup>2</sup>.

À l'origine, le mur est un ouvrage de maçonnerie qui sert à enclore (protection) ou à supporter une poussée (fortification). Mais c'est aussi ce qui sépare, ce qui fait obstacle, qui préserve de l'extérieur (les murs du cloître).

Le mur de Berlin, signe concret de la séparation entre les deux blocs Est/Ouest, avait été bâti pour entraver la circulation de la population. Son ouverture en 1989, a donc été ressentie comme une victoire du monde libre sur le communisme soviétique, le début d'une ère nouvelle.

Mais sa chute n'a pas fait tomber tous les murs qui parcellisent notre monde et qui séparent les peuples, les empêchant de se connaître, et même de se voir (la grande muraille de Chine).

Ces murs ont été construits pour enrayer la sortie de la population. De nouveaux s'élèvent pour contrôler les entrées. Ainsi le mur entre le Mexique et les USA a-t-il pour objectif d'enrayer la migration vers les États Unis.

Cette frontière de béton a abouti à l'édification de deux villes jumelles : côté USA, des quartiers résidentiels avec accès au système éducatif américain; côté mexicain, des usines créées pour répondre au problème du chômage et à la pauvreté, "les maquiladoras". Ces entreprises qui exploitent surtout des femmes, sous payées et sans la protection d'une quelconque législation du travail, réalisent d'immenses profits grâce aux avantages fiscaux et à des normes environnementales peu exigeantes.

Commencée en 2002 pour protéger les Israéliens des attentats suicides, l'édification du mur qui sépare Israël et la Cisjordanie est en fait un prétexte pour annexer des territoires. Il en résulte que des blocs israéliens sont englobés en Palestine, rendant parfois difficile l'accès aux soins ou à l'école.

Certains murs sont moins tangibles.

Une frontière est une ligne imaginaire qui sépare des états souverains. Elle peut être une simple limite politique et juridique (espace Schengen), ou au contraire un espace surveillé militairement et difficilement franchissable (frontière entre les deux Corées).

En 1939, dans son recueil de nouvelles intitulé "Le mur", Jean Paul Sartre aborde le sujet du sens de la vie, de la difficulté à s'échapper d'une vie qui semble enfermée dans "les murs du fatalisme et de l'inéluctable". L'auteur y parle des murs que nous bâtissons autour de nous et en nous par nos peurs, nos ignorances et nos certitudes : les murs de la folie, les murs de la haine, de la différence, de l'indécision.

D'autres murs invisibles séparent les esprits : entre la Chine et les droits de l'Homme, entre les hommes et les femmes, entre les cultures.

Et nous avons rêvé d'un monde sans frontière !

18 000 kms de nouvelles barrières sont prévus. Car les murs sont un marché juteux pour les secteurs de la construction, de l'électrification, de la technologie. Michel Fournier dit "qu'on peut parler d'obsession des frontières". Aux USA et en Afrique du Sud, les murs séparent les quartiers, protègent des voisins indésirables. Wendy Brown explique que, face à la globalisation, l'Homme se sent perdu dans un monde trop vaste. Il cherche des limites rassurantes.

Mais ces murs de proximité, fondés sur la peur de l'Autre, produisent et renforcent la xénophobie. La barrière entre le Mexique et les USA intensifie le trafic de drogue et de migrants. En Europe, c'est la guerre qui a été le point d'entrée de l'espace Schengen.

Les murs signent le déclin de la souveraineté des États et masquent l'incapacité des chefs d'état à maîtriser l'économie mondiale.

Les prisons permettent de mettre à l'écart des individus considérés comme dangereux pour la société. Leurs murs protègent la population. Mais de nombreuses condamnations devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme et les tribunaux français font état des conditions dégradantes de l'incarcération. Le manque notoire de places mène le système pénal et pénitentiaire dans une impasse.

250 centres de rétention administrative retiennent au "bord du monde" les réfugiés en attente de régularisation. Ce sont, en fait, des lieux d'enfermement ou des salles d'attente avant réembarquement. Les garanties démocratiques n'y sont pas respectées. En 1990, 85% des demandes d'asile étaient acceptées, en 2000, 85 % sont refusées.

Nous avons érigé des murs qui risquent de devenir bientôt les murs de notre prison.

A la place, construisons des ponts pour faciliter les rencontres !

L'espoir en des lendemains meilleurs passe par notre capacité à accueillir.

Marie-Ines Silicani  
27 mars 2010

1/ Contact: CdEP, Colette Vauchelet, avenue de Manchester 08000 Charleville-Mézières

2/ À partir de l'article paru dans le télérama n° 31 201 de la semaine du 31/10/09 au 06/11/09